

Conseil Municipal du 07 Juillet 2018

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin

Excusés : Mme Rolland, Mr Férey

Absents : Mr Harel, Mr Vasche, Mme Letourneur, Mr Leconte

Préambule : Les conseillers après avoir vu les modifications apportées à la page d'accueil du nouveau site internet donnent leurs accords pour valider ces changements.

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du 19 juin dernier.

2 Assainissement

- **Marché assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** : Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a été décidé de faire une consultation d'entreprise capable de répondre à une mission AMO pour le renouvellement de notre contrat d'assainissement à compter du 1 janvier prochain. 6 entreprises ont donc été contactées et 3 ont établi un devis :

* Service Public 2000 : 13 842 € TTC

* SIBEO Ingénierie : 7 680 € TTC

* Cabinet Conseil ASPASIE : 5 880 € TTC

Considérant que les entreprises ont répondu sur la même base et considérant le montant des devis, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition du cabinet conseil Aspasia.

- **Désignation commission ouverture de plis** : suite aux démissions de Messieurs Hamel et Dupont, il est nécessaire de modifier la commission existante. Il est décidé à l'unanimité que Monsieur de Vallavieille, Monsieur Martin et Monsieur Jamet seraient membres titulaires et Madame Plaisance, Monsieur Lesseline et Monsieur Vasche membres suppléants de la commission appel d'offres et ouverture de plis.

3 Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin exerce la compétence « aménagement, entretien et gestion immobilière d'un pôle de Santé Libéral et Ambulatoire » (PSLA). Il précise également que la commune de Ste Mère Eglise a un projet de maison pluridisciplinaire de santé et qu'elle souhaite poursuivre le portage de cette opération elle-même de façon à ne pas ralentir la dynamique et à obtenir des financements plus importants. La maîtrise d'ouvrage de ce projet relevant des compétences de la CCBDC, il est nécessaire de modifier les statuts pour préciser la limite de compétence à Carentan les Marais. Monsieur le Maire propose de modifier le libellé de la compétence facultative C4- comme suit : « Aménagement, entretien et gestion immobilière d'un pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Carentan Les Marais ». Le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification.

Monsieur le Maire donne lecture d'un prospectus distribué dans les boîtes aux lettres dans les communes environnantes concernant les consultations médicales non-programmées. Ce document signé par Monsieur Lhonneur, ne fait à aucun endroit mention des consultations dispensées à Ste Marie

du Mont le mercredi et le vendredi. Le conseil municipal est consterné devant cette attitude et Monsieur le Maire contactera prochainement les personnes concernées par ce dossier.

4 Dossier commerce :

Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré Monsieur Laquaine, architecte pour étudier un nouveau projet pour le commerce dans la mesure où le premier paraissait trop coûteux pour la commune. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de confier une mission d'étude de faisabilité à un architecte qui étudierait l'implantation d'un commerce à vocation d'épicerie, d'espace détente et point à vocation touristique. Monsieur Laquaine a fait parvenir une proposition d'honoraires de 3 000€ TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier cette mission à Monsieur Laquaine pour ce montant. Monsieur le Maire précise que la dernière option envisagée serait de démolir le bâtiment de la poste rue Eisenhower et de reconstruire un local sans logement et orienté différemment de façon à rendre plus attractif le commerce et à libérer du parking.

5 Musée

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé de proposer Mme Baugin à l'avancement de grade au titre de la promotion interne. Le dossier sera étudié par le centre de gestion de la Manche au cours du mois de septembre prochain, mais considérant le délai de publication imposé pour la création d'un poste il est nécessaire de délibérer dès aujourd'hui. Le conseil municipal décide donc d'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e Classe à compter du 1^{er} octobre 2018.

Proposition maîtrise d'ouvrage pour les travaux musée : Suite à une réunion avec Monsieur Kelemen, il avait été décidé que ce dernier ferait une proposition pour assurer la mission de maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux du musée (aménagement bureaux, éclairage, food corner, WC...). A ce jour, et malgré des relances, Monsieur Kelemen n'ayant fait parvenir aucun document à la mairie, le dossier reste en attente et sera étudié en septembre.

6 Numérote

Le conseil municipal considérant que le pré de borne se nommait en fait chasse du petit Quesnay, il est décidé de nommer ce lieu « impasse du Quesnay ». Pour le secteur de Pouppeville, et après plusieurs propositions de noms, il est décidé les voies comme suit : « Rue de la Fontaine », « impasse Pelvé », « Rue de Pouppeville », « Rue du Taret ». Deux autres noms (une impasse et une rue) devront être trouvés et seront proposés par la commission numérote prochainement.

Monsieur le Maire précise que la Poste qui peut conseiller les communes pour ce type d'opération nous propose une prestation complète payante (prédiagnostic, étude du nom des rues déjà existants, inscription sur le site SNA). Le conseil municipal considérant qu'une grosse partie du travail étant déjà réalisée, décide de décliner l'offre des services de la Poste.

7 Vote des subventions et participations

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une décision modificative budgétaire pour permettre le versement des subventions comme suit :

- OGEC Carentan : 2814€
- OGEC Ste Mère : 2093€
- Marche pour la Paix : 1000€
- Les Fleurs de la mémoire : 30€
- Amicale des sapeurs-pompiers : 100€
- Société de chasse intercommunale : 100€
- Le Comité des fêtes : 1900€
- L'association nationale de la croix de guerre : 30€
- L'association de jumelage Edelfingen / Ste Marie : 200€
- L'association Jour J des amis d'Utah Beach : 100€

- L'avenir sportif : 1900€
- L'association des anciens combattants : 100€
- L'association Normandie 44 - 90° division US : 50€

Le conseil municipal vote également à l'unanimité les participations suivantes :

FAJD : 0.23 par habitant
 CAF FSE/FSL : 0.60 par habitant
 L'association des Maires ruraux de la Manche : 100€
 L'association des Maires du Département : 119.96€

8 Questions Diverses

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la boutique du Holdy qui demande l'autorisation d'installer une table sur le trottoir devant leur commerce pendant la saison estivale. Le conseil municipal, considérant que le trottoir doit rester libre à la circulation piétonnière et pour des raisons de sécurité, refuse à l'unanimité de donner cette autorisation.
- Révision du profil de vulnérabilité : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport technique va leur être adressé par mail dans les prochains jours pour étude. Une réunion aura lieu le 14 septembre prochain pour la restitution de ce rapport en présence des services de l'Etat. Il est demandé à ce qu'un maximum de conseillers assiste à cette réunion.
- Entretien chasses : Monsieur le Maire demande à ce qu'une solution soit trouvée pour la chasse située à proximité de Monsieur Maréchal. Monsieur Lesseline en charge de ce dossier demandera aux propriétaires riverains de procéder à l'élagage rapidement pour que la commune puisse remettre du caillou.
- Trou chaussée : un trou s'est formé à la Madeleine suite aux travaux effectués pour le compte de l'entreprise Orange. La commune essaiera de contacter un responsable et mettra de l'enrobé dès que possible. Dans l'attente, une signalisation est mise en place pour éviter les accidents.
- Ecole : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une famille souhaite par commodité mettre son enfant à l'école à Ste Mère Eglise dans une école publique. Considérant la carte scolaire, la commune d'accueil n'a pas le droit d'accepter cet enfant sans dérogation du maire de la commune de départ. Le conseil municipal, faisant le maximum pour maintenir notre école, refuse de donner une dérogation pour ce changement d'école et refuse également de signer une dérogation pour le transport scolaire. Monsieur le Maire précise aux conseillers qu'une réunion aura lieu avec les maires des communes pôles le 12 juillet prochain pour aborder ce sujet.
- Petites cités de caractères : Monsieur de Vallavieille fait part de sa visite organisée par le conseil départemental dans 3 communes : Bazouge La Pérouse, Combourg et Chateaugiron situées dans le département d'Ille et Vilaine afin d'échanger sur la démarche et ses opportunités de valorisation du patrimoine pour l'inscription au concept des Petites Cités de Caractère. Il précise que Bazouge la Pérouse est une commune de 2000 habitants répartis sur 5000 hectares dont 1000 de forêt. Cette municipalité a réalisé 2 000 000€ de travaux à l'église et a pour politique de racheter tous les commerces vides et d'y faire des travaux de remises en état avec des subventions obtenues grâce notamment au label cité de caractère. Une visite de « contrôle » est prévue le 18 septembre et les conseillers y sont invités. Monsieur de Vallavieille explique que la commune de Combourg a 6000 habitants. Cette commune desservie par une gare dispose d'un parking d'environ 350 places. Le maire de cette commune estimant que l'intérêt du label arrive progressivement. Ensuite, Monsieur de Vallavieille présente la commune de Chateaugiron qui compte 10 000 habitants, qui a un magnifique château, 52 commerces et la construction de 100 maisons par an. Dans cette commune, chaque commerce en vente est repris immédiatement. Monsieur de Vallavieille précise que des chantiers

sont confiés à des jeunes pour les travaux de restauration. Pour conclure, Monsieur de Vallavieille pense que l'obtention de ce label serait un plus pour notre commune et que les contraintes n'ont pas l'air insurmontable. Une exigence étant notamment l'activité culturelle, ce qui correspond tout à fait à l'exposition peinture qui aura prochainement lieu à la mairie. De plus, des subventions pourraient être accordées à des particuliers pour effectuer des travaux sur leur habitation. Le conseil municipal, après ces explications, souhaite poursuivre la démarche pour l'obtention du label « petite cité de caractère » pour Ste Marie.

- Unesco : Quelques conseillers s'interrogent sur à un article paru dans les journaux dernièrement. Monsieur le Maire répond qu'il est toujours compliqué d'obtenir ce classement et qu'il faut mettre en avant la terre de Paix et de Liberté que représente notre territoire. Il est de ce fait très important d'aller au bout de la démarche et de continuer à soutenir notre candidature. Notre dossier étant étudié à l'automne prochain.